

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 10 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1955

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO92 03386), de manière à modifier la limite de hauteur de la catégorie « 7A » prescrivant 16 mètres maximum pour une limite de hauteur de 23 mètres et de manière à modifier la densité de 2,5 par une densité de 6, relativement à une bordure de 17 mètres de profondeur en front sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Wolfe;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - a. de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - b. de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031203186  
40.003

Frank ZAMPINO

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Greffière